

Les modalités de location du bateau sont communiquées préventivement à tous nos clients dans le cadre de la préparation de leur événement à bord (anniversaire, fête d'entreprise, mariage, ...).

Celles-ci vous informent des procédures et coûts liés à une éventuelle dégradation du bateau au cours ou résultant de votre occupation des lieux.

C'est principalement dans le cadre d'un débordement manifeste (plus de 50€ de dégâts matériels) ou lorsque l'équipage constate un comportement volontairement irrespectueux de la part des passagers que nous facturerons les frais de gestion administrative ou d'intervention technique.

Nous nous réservons le droit de ne pas appliquer ce surcoût si les dégâts restent mineurs.

1. Caution

Une caution de 1000 € pour la location du bateau devra obligatoirement être déposée au plus tard 5 jours ouvrables avant la date prévue de l'événement, sous peine d'annulation pure et simple de la réception.

Le dépôt sera à effectuer sur le compte bancaire BE35 6528 1666 7637 avec la communication « Nom du client + date de l'événement + nom du bateau ».

La caution sera rendue après l'événement :

- au plus tard 10 jours ouvrables si aucun dégât n'est constaté,
- au plus tard 10 jours ouvrables après qu'un accord ait été trouvé sur les montants à couvrir en cas de dégât(s) constaté(s). Le montant sera alors déduit de la caution avant remboursement.

2. Aperçu des tarifs en cas de dégâts

Matériel	Tarif unitaire
Verre à vin	3 €
Verre à soft	2 €
Flute à champagne	4 €
Assiette	10 €
Essuie de vaisselle	2 €
Table mange-debout	120 €
Housse mange-debout	46 €
Nappe blanche	15 €
Soliflore	3 €

Ces tarifs sont indiqués à titre d'exemple, et la liste ne peut être considérée comme exhaustive.

Il convient d'ajouter au tarif du matériel :

- **les frais administratifs** liés à son remplacement (constat et commande du nouveau matériel),
pour un forfait de 50 €;
- **les frais techniques** engendrés par corollaire (livraison/déplacement, remplacement effectif du matériel, évacuation des déchets éventuels),
au prix de 35 € par heure et par membre du personnel nécessaire à l'exécution du travail.

Exemple de calcul :

Pour 1 housse de mange-debout déchirée et 3 assiettes cassées :

Housse	46 €
Assiettes	30 €
Forfait administratif	50 €
Intervention technique	35 €

Total à déduire de la caution	161 €

Tout dégât occasionné non prévu dans la liste fera l'objet d'un devis suivant la même formule de calcul.

3. Nettoyage et propreté du bateau

La location du bateau inclut systématiquement (sauf mention contraire) :

- Le nettoyage des lieux avant l'événement (mise à disposition d'un bateau propre et rangé)
- Une mise en place de personnel pour l'entretien et le nettoyage pendant votre événement (service au bar, débarrassage des tables, vaisselle,)
- Le suivi et réapprovisionnement des recharges sanitaires.
- La remise en état des lieux après l'événement par un nettoyage classique (aspirateur et nettoyage au sol, soit 2 heures de travail par notre personnel – hors vaisselle).

Si le bateau est rendu dans un état de saleté requérant un surcroît d'efforts, le nettoyage sera facturé 60 € par heure et par personne nécessaire à la remise en état des lieux.

La somme sera déduite de la caution.

4. Heures de location supplémentaires

Tout dépassement du temps prévu pour l'occupation du bateau (tel que programmé dans la réservation initiale) sera facturé 300 € par heure entamée pour la location à quai et 450 € par heure entamée pour la location en navigation.

5. Interdictions

Il est expressément interdit d'utiliser des boas en plumes, des cotillons, des confettis, des feux d'artifice et des feux de bengales à bord.

Si l'équipage devait constater l'usage de l'un de ces éléments, il procédera à un seul et unique rappel des présentes conditions avant de mettre purement et simplement fin à l'événement, sans qu'aucune réclamation ou demande de remboursement ne puisse être sollicitée.

6. Services extérieurs à Dinant Evasion

Vous préférez recourir à votre propre traiteur :

- Une visite pourra être prévue avec le traiteur afin qu'il prenne connaissance des lieux, facturée 35 € ;
- Le traiteur devra rendre la cuisine dans l'état exact où elle aura été mise à sa disposition ;
- Le traiteur repartira avec tous les déchets engendrés par sa prestation ;
- Aucune réclamation ne pourra être adressée à notre société à la suite d'un quelconque problème rencontré par le traiteur sur place ou résultant de son occupation de la cuisine ;
- Un droit de fourchette de 10€/personne sera porté à votre facture finale ;
- Si seule une partie du menu relève du traiteur extérieur, ce droit de fourchette sera réduit à 3 €/pers. et par plat concerné.

Vous préférez recourir à vos propres boissons :

- Un droit de boisson de 10 €/personne sera porté à votre facture. Ce droit couvrira notamment la manutention nécessaire au rangement des frigos (vider puis réapprovisionner).
- Si vous désirez prendre nos boissons mais souhaitez apporter des bouteilles supplémentaires, un droit de bouchon sera porté à votre facture, pour les montants suivants
 - Bouteille de vin : 10 €
 - Bouteille de champagne : 15 €
 - Bouteille d'alcool : 50 €
- Vous êtes tenus de repartir avec toutes les vidanges et déchets éventuels résultants de l'utilisation et du transport de vos boissons.

Date et signature du client, précédée de la mention « Lu et approuvé » :
